

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL COPIE DE RÈGLEMENT

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité
de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil,
au 3B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix,
le lundi quatorzième jour du mois de janvier 2019,
à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Simon Périard

Les conseillères et le conseiller : Mesdames Monsieur

Julie Bélanger Micheline Gagné Jérôme Dancause
Johanne Charron Christine Malenfant

formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Rejean Caron, conseiller, est absent.

Il a motivé son absence.

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2013 CONCERNANT LE BON ORDRE ET LA PAIX

ATTENDU QUE

ce Conseil juge opportun de modifier le règlement
concernant le bon ordre et la paix, afin d'y ajouter

de nouvelles dispositions concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics à la suite de l'adoption de la Loi encadrant le cannabis;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2018.

ATTENDU QU'

un projet de **règlement numéro 04-2018 modifiant le règlement numéro 03-2013 concernant le bon ordre et la paix** a été présenté et adopté le 10 décembre 2018.

ATTENDU QU'

une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal tel que mentionné dans la Loi et que tous les élu(e)s municipaux présent(e)s déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Johanne Charron, et accepté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(e)s, que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ordonne et statue que le règlement numéro 04-2018 est adopté à savoir :

Article 1 : Titre du règlement

Le titre du présent règlement est « **Règlement numéro 04-2018 modifiant le règlement numéro 03-2013 concernant le bon ordre et la paix** ».

Article 2 : Modification de l'article 11 « Facultés affaiblies »

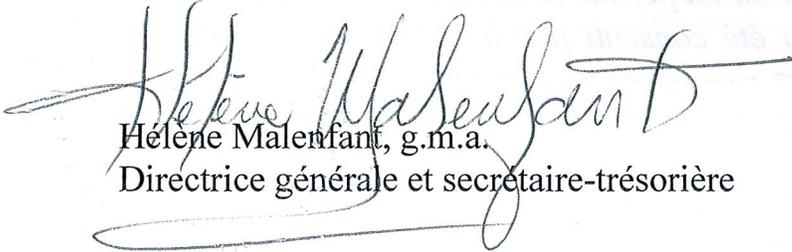
L'article 11 « **Facultés affaiblies** » est modifié afin de se lire ainsi :

« *Il est interdit à toute personne d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public.* »

Signée

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme
Ce vingt-huitième jour du mois de février 2019



Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité
de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil,
au 3B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix,
le lundi quatorzième jour du mois de janvier 2019,
à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Simon Périard

Les conseillères et le conseiller : Mesdames Monsieur

Julie Bélanger Micheline Gagné Jérôme Dancause
Johanne Charron Christine Malenfant

formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Rejean Caron, conseiller, est absent.
Il a motivé son absence.

Résolution 08-01-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2013 CONCERNANT LE BON ORDRE ET LA PAIX

Il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des
conseiller(ère)s présent(e)s, que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix adopte le **règlement numéro 04-2018 modifiant le
règlement numéro 03-2013 concernant le bon ordre et la paix.**

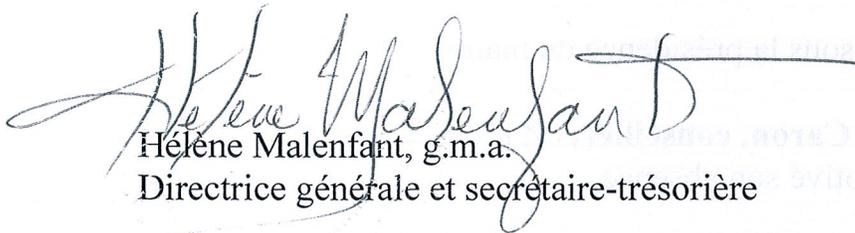
Signé

Simon Périard,
Maire

Signée

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme
Ce vingt-huitième jour du mois de février 2019



Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
